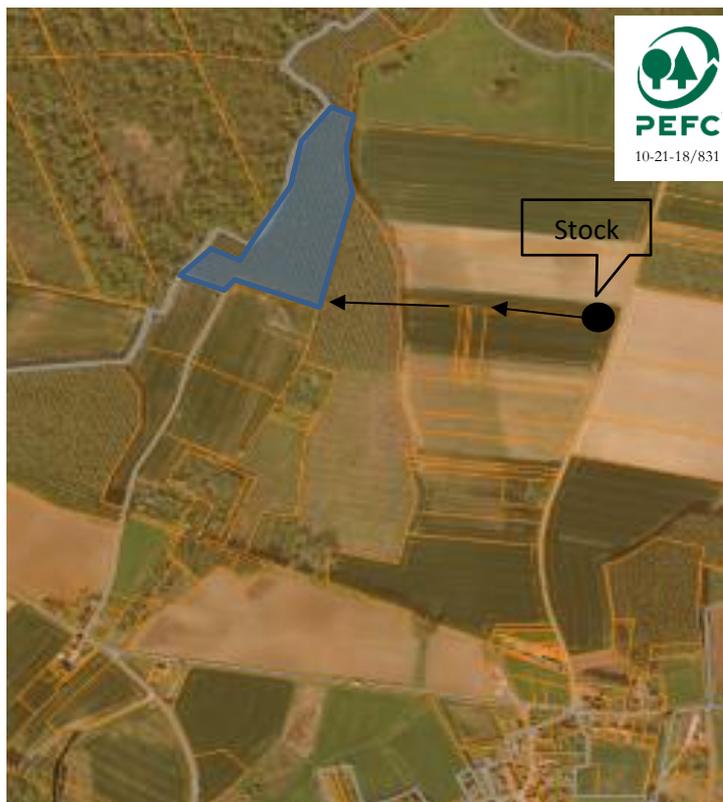


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF des Aulnaies
Certification PEFC : 10-21-18/831
Département Aisne (02)
Localisation Noyon Sud-est
Commune Saint Aubin
Lieu-dit
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 3.191422°
 Latitude : 49,517754°
Point de Rencontre Mairie de Saint Aubin
Sécurité conseillé

Essence principale	Peupliers : I214
Volume présumé	789 m3
Nombre d'arbres	644
Volume moyen	1.23 m3

Nature coupe Coupe rase
Parcelle cadastrale ZB 18 partie
Surface 3.50 hectares environ
Limites Plan ci-contre
Marquage un trait à la peinture jaune.
Réserves aucune
Visite se reporter au plan ci-contre
 M. David Avril au 0609585473

Lot estimé par Expert Propriétaire
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 20 mai 2022

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total			
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	I-214		15	63	330	161	65	8	2							644	789	1.23
																644	789	1.23

Clauses particulières

Contactez monsieur AVRIL David à la mise en route.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant.

Terrain apte à la replantation. Mise en tas ou en andain soigné des rémanents. Houppiers, taillis et purges font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par terrain sec ou gelé. Dégâts éventuels à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture.

Les demandes d'autorisation préalable et les démarches de sécurisation de la voie publique (auprès des Services de la Voirie Départementale) pour le chargement des camions sont à la charge de l'acheteur.

Stockage : à l'est

Délai d'exploitation : 30 Juin 2023

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant + la totalité de la TVA
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.10.2022
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.01.2023

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par le vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières.

Prix L'acquéreur La Caution

